

Séance publique du 17 janvier 2005

Délibération n° 2005-2416

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Quartier de la Duchère - Programme d'investissement à court terme (PICT) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En attendant la mise en œuvre du grand projet de ville (GPV) à la Duchère, il est prévu de réaliser des travaux à court terme afin de remédier au manque d'entretien récurrent dans le quartier. Ces différents travaux ont été regroupés dans le programme d'investissement à court terme (PICT).

Ce PICT se compose de différentes actions. Ces actions sont, soit sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, soit sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon.

Les actions sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine (direction de la voirie) concernent :

- le désouchage d'arbres morts,
- la mise en œuvre de plaques de rues,
- la rénovation de différents parcs de stationnement.

Lors de sa séance du 20 septembre 2004, le conseil de Communauté a :

- individualisé une autorisation de programme d'un montant de 800 000 € en dépenses, portant sur une première partie des travaux envisagés, et 330 000 € en recettes,

- autorisé monsieur le président à :

- . signer les conventions de servitude d'usage public avec les propriétaires fonciers,
- . solliciter les subventions de l'Etat pour un montant de 330 000 €.

L'opération PICT est maintenant estimée globalement à 1 130 000 € TTC, dont 330 000 € de subventions de l'Etat, ce qui conduit à une charge nette, pour la Communauté urbaine, d'un montant de 800 000 € TTC, essentiellement consacrée à la rénovation des parcs de stationnement qui est estimée à 1 040 000 € TTC sur le montant global du projet.

Afin de réaliser de manière cohérente les travaux et de profiter de meilleures conditions financières en globalisant tous les travaux, il est proposé de lancer une seule procédure d'appel d'offres pour les travaux de rénovation des parcs de stationnement.

Pour cela, il convient de réévaluer de 330 000 € le montant de l'autorisation de programme afin de prendre en compte le coût global du projet.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 22 novembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'ajustement du coût prévisionnel global du programme d'investissement à court terme (PICT) du quartier de la Duchère à Lyon 9°, à hauteur de 1 130 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 20 septembre 2004 pour l'opération n° 837 - Lyon 9° : grand projet de ville (GPV) la Duchère-PICT est révisée pour un montant de 330 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,